

Vie des entreprises/Délocalisation d'Assala Gabon Les jeunes de Gamba s'y opposent



Photo : CNE

Les jeunes n'en démordent pas, malgré les assurances données par les autorités locales.



Photo : CNE

Aux autorités concernées de répondre à la question posée sur cette banderole.

CNE

Port-Gentil/Gabon

IL y a quelques mois, Assala Gabon a décidé de transférer ses bureaux de Gamba à Port-Gentil et Libreville. Ce qui, selon certaines indiscretions, n'aurait pas plu à plusieurs employés de la société pétrolière, qui redoutent la réduction d'un certain nombre d'avantages. Notamment les primes. Aux travailleurs, se sont joints les habitants de Gamba. Particulièrement les jeunes qui pensent que la délocalisation du successeur de Shell Gabon pour-

rait fragiliser l'économie locale, et partant, compromettre l'avenir de leur contrée. D'où les barricades qu'ils ont érigées sur la voie principale. « Le taux de chômage était déjà important ici pendant même qu'Assala Gabon était encore là. Avec son départ, la situation va empirer », a fait observer Rhynaldy Mousavou, secrétaire général de Symbole Gamba Ndougou (SGN), une ONG locale qui s'investit dans la problématique du chômage des jeunes, l'éducation et le social. Il faut rappeler que le 9 avril dernier, les demandeurs d'emplois avaient observé un premier mou-

vement d'humeur d'avertissement. Celui-ci donnait lieu à une rencontre entre les représentants d'Assala Gabon, les autorités compétentes et les sous-traitants de la société pétrolière. L'une des principales revendications, à cette époque, concernait l'employabilité des résidents qui souffrent, selon Rhynaldy Mousavou, de l'ingestion du directoire d'Assala Gabon. Lequel n'hésiterait pas à procéder à des recrutements par recommandation, ou encore à importer de la main-d'œuvre de Libreville ou Port-Gentil. Les conclusions de cette première

rencontre, validées par les principaux concernés, n'auraient pas été respectées par les dirigeants d'Assala Gabon. Ce que regrette le collectif des demandeurs d'emplois, dénonçant, par la même occasion, "le laxisme" des autorités compétentes et "la désinvolture" de la direction générale d'Assala Gabon qui foulerait au pied la législation gabonaise sur le travail. Les jeunes ont donc décidé de "prendre les choses en main". Le mouvement initié la semaine dernière s'inscrit dans l'esprit de penser au devenir de la localité. Le leur aussi. « Il semble que dans les plans

d'Assala, la ville de Gamba doit redevenir un simple chantier pétrolier. Quelle communauté peut accepter un tel recul après avoir enrichi le pays ? », s'interrogent les manifestants, pour qui les représentants de la société pétrolière ne mesurent pas les vrais enjeux de leur présence dans la localité. Dans leurs revendications, ils évoquent aussi le départ de l'inspecteur du Travail, la nomination consensuelle des personnes locales au poste de chargé de relations avec les entreprises dans les entreprises qui y opèrent, l'intégration immédiate d'une centaine de jeunes

dans toutes les entreprises présentes à Ndougou, le "non" à la délocalisation des familles sur Port-Gentil, la signature d'une charte-emploi en vue de la préservation de l'emploi des résidents, etc. Notons qu'une réunion de mise au point a eu lieu, dernièrement, entre les manifestants, les autorités locales et les représentants d'Assala. Elle a porté sur la mise en place des règles qui vont prévaloir lors de la reprise des négociations, le 6 août prochain, en présence notamment des représentants de toutes les entreprises qui y sont basées (Assala, Perenco, Maurel et Prom).

Restauration

Difficile cohabitation



Photo : Julie Nguimbi

Cette cafétéria jouxte...



Photo : Julie Nguimbi

...cette scierie.



Photo : Julie Nguimbi

Même cas à proximité du lycée Thuriaf-Bantsantsa.

RAD

Port-Gentil/Gabon

La promiscuité entre les restaurants et les scieries expose les consommateurs aux maladies, du fait de la poussière issue du sciage qu'ils inhalent. Pour l'heure, les administrations compétentes semblent accorder peu d'intérêt à la situation.

LES restaurants sont une activité tout comme le sont les scieries. Pourtant, leur cohabitation à Ntchengue, dans le qua-

trième arrondissement de la commune de Port-Gentil, expose les consommateurs à de graves risques de maladies. Quand on sait que tomber malade aujourd'hui est synonyme de lourdes dépenses. Et à l'ère de l'austérité, il vaut mieux prévenir que guérir. A la hauteur du lieu communément appelé "Deuxième pompe", une cafétéria jouxte une scierie. Cette dernière achète des billes de bois qu'elle transforme en lattes et chevrons pour des besoins de construction. En pleine activité, la machine, installée en plein

air, au-delà du vacarme qu'elle produit, laisse échapper une poudre qu'entraîne le vent à travers la nature. Du coup, les clients qui s'attablent au restaurant voisin se retrouvent avec de la poussière dans leurs assiettes. « Les activités de ce genre devraient être menées dans des endroits excentrés, moins habités », croit savoir un notable. Les riverains sont obligés, pour certains, de vivre portes et fenêtres closes comme des prisonniers afin d'éviter la poussière qui entre jusque dans les chambres. « On peut laver

les habits ou nettoyer le salon, mais ce que nous redoutons, ce sont les cas de maladies liées à cette poussière que nous inhalons quotidiennement », confie, inquiet, une habitante pour qui "ce ne sont pas les clients du restaurant qui sont le plus exposés, mais c'est nous qui résidons là". Même cas de figure non loin du lycée Thuriaf-Bantsantsa, où un restaurant vient de s'établir à proximité d'une autre scierie. Ce ne sont que des cas parmi tant d'autres, tant il y en a plusieurs dans la capitale économique. Dans ce cas d'espèce, la

question que nombre de personnes se posent est de savoir qui doit protéger les consommateurs et les populations ? Le gouvernement compte pourtant un certain nombre de services déconcentrés en charge de ces questions-là. Interrogé, Florent Ndong Moure, le chef du service provincial de la concurrence et de la consommation, a indiqué que les pouvoirs de sa structure se limitent à la vérification des prix pratiqués, à l'hygiène du cadre de travail et des employés. Dans ce sens, il peut procéder aux fermetures provisoires

pour amener les contrevenants à s'acquitter des amendes. Il renvoie donc la balle au service d'hygiène de la municipalité. Entre-temps, il se propose de saisir par écrit le procureur de la République qui, lui, serait habilité à ordonner la fermeture de l'un ou de l'autre établissement. Tout comme l'on se demande si l'hygiène, dans les conditions décrites plus haut, est respectée dans ces restaurants pour qu'on les laisse opérer tranquillement.